

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique - création d'une unité de méthanisation sur la commune de Chamarandes Choignes - mon avis

**De :** Catherine S <salach.catherine@gmail.com>

**Date :** 04/04/2024 17:25

**Pour :** pref-ep-metha@haute-marne.gouv.fr

**Catherine Salach - CHAUMONT**

Madame le préfet, Monsieur le Commissaire Enquêteur,

**Je suis absolument défavorable** à ce projet démesuré, j'ai beau retourner tous les éléments dans tous les sens, je n'y trouve que des aspects négatifs pour la Haute-Marne et ses habitants.

C'est un projet uniquement financier, destiné à enrichir une filiale d'un grand groupe pétrolier ainsi que de financiers se faisant passer pour des agriculteurs. Il est présenté à la population comme un projet agricole, mais ce n'est concrètement pas le cas. S'il venait à voir le jour, il provoquerait des dégâts énormes, durables et irréparables sur la Haute-Marne.

Ce projet va totalement **à l'encontre de l'écologie et de tout bon sens**, il serait à l'origine de nuisances gravissimes dans de nombreux secteurs:

- Pollution des nappes phréatiques et des cours d'eau générée par le stockage et l'épandage des digestats, et lors des transferts routiers (transferts mal réalisés, accidents routiers...)

- Nuisances olfactives de nombreux kilomètres à la ronde

- Pollution de l'air sur de nombreux kilomètres par les gaz inodores produits par la méthanisation (troubles orl, endocriniens etc...)

Pollution de l'air due également à la circulation des poids lourds (roulant au gazoil alors même que le gouvernement nous demande de rouler en véhicule électrique)

- Nuisances sonores: fonctionnement du méthaniseur 7 j sur 7, 24h sur 24, circulation accrue des poids lourds et tracteurs.

- Accidents industriels: fuites, débordements, intoxication à l'hydrogène sulfuré...

- Risques routiers: circulation accrue par des véhicules poids lourds (et des tracteurs), sur des infrastructures routières inadaptées. Combien de centaines de kilomètres les camions effectueront-ils pour aller chercher les intrants et pour acheminer les digestats?

Les dégâts causés sur les routes seront à la charge du contribuable!

- Pollution visuelle: un bâtiment de plus de 25 mètres de hauteur, soit disant caché par une haie haute

de 3 mètres, un site de 13 ha!

- Immobilier déprécié, jusqu'à 100% dans certaines zones (habitation invendable).

- Accaparement des terres agricoles: celles-ci doivent servir à nourrir la population, pas à alimenter un méthaniseur dont le rendement énergétique est plus que limité (200 fois moins élevé que le photovoltaïque). Quand la France n'aura plus assez de cultures pour alimenter la population, on nous imposera des cultures d'autres pays, de qualité moindre et à des tarifs non maîtrisés. Les petits méthaniseurs mourront, les éleveurs également (surenchère prix paille et fourrages).

- Appauvrissement des sols: les sols deviendront stériles, nous avons le recul avec l'Allemagne.

**Toutes ces nuisances concernent une partie importante de la Haute-Marne, pas seulement la commune de Chamarandes Choignes** (stockage sur 1/3 du site principal, sur 3 lagunages et sur les exploitations agricoles assurant les épandages).

Je me dis que si l'Allemagne freine et fait machine arrière depuis 2014 pour ce qui concerne l'implantation de méthaniseurs, c'est qu'il y a bien une raison.

J'aime la Haute-Marne et j'aime ma commune, je ne veux pas que la Haute-Marne devienne une poubelle, que ses cours d'eaux et ses nappes phréatiques soient pollués (à l'image de la Bretagne avec ses élevages de porcs), que ses terres deviennent stériles (à l'image du nord avec ses cultures de pommes de terre sur pommes de terre).

Ce projet ne comporte que des nuisances, et cerise sur le gâteau il n'apporterait aucune retombée économique pour le territoire (puisque'il est déclaré comme un projet agricole et non un projet industriel).

Certaines communes ont déjà donné leur avis éclairé, c'est un avis défavorable (Chaumont, Chamarandes Choignes), on les comprend aisément et je remercie vivement ces élus (puisque un avis réservé ou pas d'avis prononcé équivalent à un avis favorable).